



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 20 mai 2021

**Présents :** Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie, MARTZLOFF Laétitia, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, NICOLAS Jocelyne. Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

**Absent(s)-excusé(s):** M. MOSSON Arnaud

**Procuration :** M. POILLOT Jérémy donne procuration à M. ERTUGRUL Ali, M. BOULAHYA Rachid donne procuration à M. GANEE Roger

**Secrétaire de séance :** Mme LABELLE Aurélie

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2021 apporte des observations de la part de M. GANEE Roger : Une rectification est apportée concernant le budget annexe. Le garage Pinassaud est un bâtiment relais. Les loyers mensuels couvrent le remboursement de l'emprunt trimestriel. Ce n'est pas un budget annexe. Ce bâtiment n'impacte en rien le budget communal. C'est la ZAE de l'Echelotte qui faisait l'objet d'un budget annexe.

Mme HUMBLOT Valérie précise que dans le point n° 3, elle parle au nom des trois (M. GANEE, M. BOULAHYA et elle-même).

**A l'unanimité**, le compte rendu du Conseil municipal du 8 avril 2021 est adopté.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 apporte des observations de la part de M. GANEE Roger :

Il précise que : « Au cours de la réunion, il n'a pas été pris des renseignements « après renseignement pris ». Il faut noter que « Mme le Maire va prendre les renseignements ».

**A l'unanimité**, le compte rendu du Conseil municipal de la séance du 13 avril 2021 est adopté.

### **I – SICECO – Demande de fonds de concours pour travaux sur éclairage public.**

Mme le maire informe que des travaux doivent être réalisés sur l'éclairage public de l'impasse des Ecoles avec le remplacement des boules par un éclairage LED. Pour la réalisation de ces travaux, la commune peut bénéficier d'un fonds de concours par le SICECO. S'agissant du remplacement d'un équipement, le fonds de concours sera inscrit en section d'investissement et sera amorti. Le devis du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence, s'élève à 4 927.26 €. Le reste à charge de la commune s'élève après subvention à 1 972.18 €.

Le Conseil municipal vote la demande de fonds de concours à l'unanimité.

### **II – Décision budgétaire modificative n° 1**

Lors de l'élaboration du BP 2021, la somme de 1 200 € avait été inscrite à l'opération n° 146 SICECO, mais la somme engagée sur le budget n'est pas suffisante pour honorer la future facture de travaux relative au remplacement des boules de l'impasse des Ecoles par des LED. La décision modificative suivante est proposée :

Section investissement

Dépenses :

2117 plantations d'arbres : - 800 €

204 opération n° 146 SICECO + 800 €

Le Conseil municipal vote la décision budgétaire modificative à l'unanimité.

### **III – Décision budgétaire modificative n° 2**

Lors du vote du Budget primitif 2021, il a été observé que la commune n'avait pas encaissé la totalité de l'allocation de compensation versée par la Communauté de communes soit la somme de 38 459.62 €. Le compte administratif 2020 faisait apparaître une recette d'allocation de compensation de 105 540.38 € contre 144 000 € attribués. Cette différence s'explique par le fait que le titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 avait fait l'objet d'un rejet de la part de la Trésorerie et qu'il n'a pas refait l'objet d'une nouvelle émission de titre. La décision modificative suivante doit être prise :

Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
74111	Allocations compensation		38 459.62 €
60631	Fournitures d'entretien	+ 2 000 €	
61551	Matériel roulant	+ 3 000€	
61523	Entretien du matériel	+ 10 000 €	
60622	Carburant	+ 1 000 €	
021 virement à la section d'investissement	Emprunt en euros		+ 22 459.62€
023 virement à la section de fonctionnement		22 459.62 €	

Mme le Maire explique que le virement à la section d'investissement de 22 459.62 € permettra de diminuer le montant de l'emprunt concernant les travaux du Chemin de la Cour.



M. GANEE précise que Mme HUMBLLOT, M. BOULAHYA et lui-même gardent leur ligne de conduite, il aurait été préférable de laisser la somme de 38 459.62 € en fonctionnement.

La décision modificative est votée à la majorité.

#### **IV – Subventions aux associations 2021**

Les dossiers de demandes de subventions 2021 par les associations ont été étudiés en commission. Les montants de subventions 2021 aux associations sont alloués selon le tableau ci-dessous :

Nom association	Somme allouée en €
Amicale des donneurs de sang	100
Amicale des pompiers	230
Section JSP	120
Bief Association	50
Association des amis des écoles maternelle (AAEM)	50
Amicale des mariniers et plaisanciers de Bourgogne	50
ASSU - Collège Les Hautes-Pailles	150
ASUJL football	735
ASVBD	785
Batterie Fanfare de Belle Défense	400
Bibliothèque pour tous	180
Club Cyclo	200
Comité des fêtes	400
Coopérative des écoles de Saint Usage	1 545 € pour 103 élèves
Foyer rural	185
Handball club intercommunal	200
La Cantarelle	100
Les Bonnes Rencontres	185
Les Petits Eusébiens	150
Le Souvenir Français	75

Nom association	Somme allouée en €
Formut - Mutualité française Bourguignonne - SSAM	50
AQUA	50
Saône Nature Patrimoine	150
Union Nationale des Combattants	75
Fiesta Eusébiennne	150
Pagaies des Bords de Saône	100
Croix Rouge	50
Vol'en Tacots	100
Boxeurs Esbarrois	75
ASVBD Canoë Kayak	50
<b>TOTAL</b>	<b>6 740 €</b>

Le Conseil municipal vote à la majorité – 1 conseiller n'a pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association Vol'en Tacots et 2 conseillers n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association des Petits Eusébiens ; Les 3 membres du Conseil appartenant aux bureaux des dites associations.

#### **V – Vente de matériel du service technique.**

M. Alain IMBERT expose que la commune dispose au sein du service technique d'une remorque de tracteur et d'un d'une petite benne à atteler, à l'arrière d'un tracteur qui ne sont plus d'utilité.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de vendre ce matériel qui prend de la place dans l'atelier municipal. Un prix de vente pour la remorque est proposé à 4 500 € (prix de l'argus) ; la petite benne est proposée au prix de 400 à 500 €.

M. GANEE Roger pense qu'il n'est pas judicieux de vendre la petite benne, celle-ci peut toujours être utile pour transporter des petites charges. L'assemblée précise que la vente du matériel ne se fera pas en-dessous du prix minimum annoncé.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la cession du matériel technique.

#### **VI – ORT – Validation du périmètre opérationnel – avenant n° 1**

M. Alain IMBERT apporte des précisions sur le périmètre défini par l'ORT. Il concerne le bâti ancien de la commune ce qui explique que tout le territoire communal ne soit pas retenu.

L'aménagement de la Gare d'Eau fera l'objet d'un fonds de concours dans le cadre de la charte fluviale. Les travaux du parking devraient débiter en septembre 2021.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant n° 1 à la convention ORT.

#### **VII – Convention et tarifs du cirque**

Une réflexion a été menée pour rédiger une convention adressée aux gens du cirque, de même qu'il a été suggéré la mise en place d'un forfait de 100 €. L'installation des cirques ne devra pas excéder une semaine.

Après étude de la convention, le Conseil municipal vote à l'unanimité les termes de celle-ci et le forfait de 100 €.



## **VIII – Convention tripartite pour la police municipale**

Mme le maire informe que les termes de la convention pour la mutualisation du service de police municipale restent inchangés. Elle rappelle que la convention est signée entre les communes de Saint-Jean-de-Losne, Echenon et Saint-Usage. Elle est conclue pour un an et renouvelable deux fois. Le Conseil municipal vote à l'unanimité les termes de la convention pour la mutualisation du service de police municipale.

## **IX – Création d'un poste aux écoles en contrat d'apprentissage.**

Mme le Maire rappelle que l'effectif global des écoles de saint-Usage est de 103 élèves.

Deux ATSEM sont actuellement en poste pour les classes maternelles.

L'effectif prévu pour 2021-2022 est de 108 élèves. Mme le Maire a négocié avec la direction pour l'accueil de 6 enfants de 2 ans. A la rentrée, une seule ATSEM viendra seconder le corps enseignant. Pour pallier le départ d'un agent contractuel et pour répondre à une demande d'apprentissage d'une jeune, il est proposé la création d'un emploi en contrat d'apprentissage auprès des écoles.

Les collectivités territoriales peuvent à présent avoir recours aux contrats d'apprentissage. La commune de Saint-Usage souhaite s'engager dans ce dispositif. Il serait opportun de recruter un(e) apprenti(e) pour les écoles maternelles. Dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement a mis en place le 23 juillet 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes de moins de 26 ans. La collectivité peut bénéficier de nombreuses aides financières dans le cadre de ce dispositif.

La formation théorique serait dispensée par le lycée « Les Arcades » de Dijon. Le montant de la formation s'élève 8 000 € pour 24 mois. Le CNFPT participe à hauteur de 4 000 €/ 24 mois avec une majoration de 30 % par rapport au contrat maximal soit 1 575 € net pour 24 mois. Le reste à charge pour la collectivité serait de 2 425 € pour 24 mois.

Concernant la rémunération de l'apprenti(e) :

1ère année coût annuel employeur avec les aides incluses : 5 149 €

2<sup>ème</sup> année coût annuel employeur avec les aides incluses : 7 130 €

Une aide financière nationale d'un montant de 1 981 € est octroyée à l'employeur. D'autres aides pourraient venir la compléter.

Pour M. GANEE Roger, l'Education Nationale se décharge sur les communes. Mme le Maire précise que la personne actuellement en CDD ne souhaite pas poursuivre dans cette branche et qu'elle ne souhaite pas renouveler son contrat.

Mme Laurie AUSSENAC : Les enfants ne sont-ils pas la priorité ?

M. Roger GANEE : « Il y a autant d'ATSEM que de professeurs ». Mme le Maire précise qu'il y aura une ATSEM, un emploi aidé à 20 h, ainsi que ce contrat d'apprentissage.

Le Conseil municipal vote à la majorité dont deux contre, la création d'un poste en contrat d'apprentissage.

## **X – Création d'un poste d'animateur numérique**

La commune de Saint-Usage souhaite intégrer le dispositif « Conseiller Numérique France Services ». C'est un projet initié par L'Etat qui vise à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela les conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre tous les usages numériques et réduire ainsi les inégalités dans la maîtrise de l'informatique. 4 000 conseillers numériques sont en cours de recrutement pour proposer des ateliers d'initiation au numérique partout en France. Entièrement financé par l'Etat, le dispositif traduit un engagement très fort qui permettra d'accompagner massivement les français dans les prochaines années afin de soutenir l'emploi local. L'Etat finance la formation et la rémunération.

Lorsque le candidat sera retenu, la collectivité bénéficiera de 50 000 € sur 24 mois par poste, de la prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue sur la base d'une formation certifiante ;

En contrepartie du soutien de l'Etat, la collectivité prend plusieurs engagements :

- Sélection du candidat ;
- Signature d'un contrat de travail avec le candidat ;
- Réalisation du dossier de demande de subvention ;
- Libérer le candidat pour suivre les formations obligatoires ;
- Mise à disposition des moyens et équipements nécessaires pour réaliser sa mission.

Le Conseiller numérique doit réaliser sa mission à temps plein et les activités sont réalisées gratuitement pour les usagers. Le conseiller doit revêtir une tenue vestimentaire dédiée pour les activités qu'il réalise, celle-ci étant financée par l'Etat.

Mme HUMBLOT Valérie : « Comment se manifestera l'organisation du travail ? ».

Mme le Maire : « Le conseiller sera amené à se déplacer sur la commune et assurera des permanences en mairie ».

Mme HUMBLOT Valérie : « Cet emploi ne fera-t-il pas concurrence à la future maison des services ? ».

Mme le Maire : « Non, il sera complémentaire ».

Le futur emploi de conseiller numérique sera régi par une convention tripartite entre les communes de Losne, Saint-Jean-de-Losne et Saint-Usage. Le Conseiller numérique interviendra sur les trois communes.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la création de l'emploi de conseiller numérique.

## **XI – Création d'un contrat PEC aux écoles de Saint-Usage**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) aux écoles. Le contrat viendra en complément du CAP petite enfance et permettra ainsi la scolarisation des enfants de deux ans. Mme le Maire précise que c'est une condition vue avec la directrice.

## **XII – Cession des parcelles de foin**

Les parcelles de foin sont attribuées de la manière suivante :

1ha 70 a : M. Régis ROUX, Mme Séverine PIOT et M. Jean-Claude BOILAUD

5 ha 50a : M. Eric JAYÉ.

Le prix de l'hectare est fixé à 120 €. M. Eric JAYÉ demande en sus la parcelle des Petits Pâtis. Celle-ci sera cédée contre 100 € l'hectare. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution des parcelles de foins comme défini ci-dessus.



### **XIII – Droits de préemption urbain**

Mme le maire communique la liste des droits de préemption urbain parvenus en mairie et qui ont fait l'objet d'une renonciation.

### **XIV – Tours de bureaux pour les élections**

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours des élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin prochains. Les deux élections se dérouleront simultanément de 8 h à 18 h.

Les membres du Conseil municipal ont composé les équipes qui tiendront les permanences.

### **XV – Questions diverses**

La Communauté de Communes Rives de Saône propose d'apporter de la couleur et de repeindre le garage à poubelles attenant à la Maison des Enfants. Des bacs à fleurs seront installés.

Travaux Chemin de La Cour : Ils débuteront le mercredi 26 mai.

Liste électorale : la commission de contrôle des listes électorales se réunira le vendredi 28 mai à 18 h en mairie.

Fête patronale : Le feu d'artifice n'aura pas lieu. Le couvre-feu puis la jauge des 4 m<sup>2</sup> par personne imposée par les services de l'Etat ne permettent pas à la commune de répondre à de telles contraintes.

Local CPI : M. GANEE Roger « La commission patrimoine bâti s'est-elle réunie pour l'attribution du local pompiers ? ».

M. IMBERT : « La commission ne s'est pas encore réunie et sera programmée prochainement ».

Fleurissement de printemps : La commune a demandé un devis pour le fleurissement. Il est d'un montant de 1 800 € pour les 56 bacs. Le prix est intéressant et il faudrait le valider rapidement. Le Conseil municipal valide le devis de 1 800 € pour 56 pots.

M. GANEE Roger : « La commune a-t-elle engagé une action pour le dépôt sauvage vers le pont de chemin de fer ? ».

Mme le Maire : « Oui une enquête est en cours par les services de l'Etat ».

Séance levée à 22 h10

Le Maire,

Valérie HOSTALIER

